



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2024-170

PUBLIÉ LE 12 AOÛT 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2024-08-12-00001 - ARRETE 2024-DOS-UAPB-0076 portant modification de la licence d'une officine de pharmacie sise à CHERISY (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-08-12-00001

ARRETE 2024-DOS-UAPB-0076 portant
modification de la licence d'une officine de
pharmacie sise à CHERISY

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE**

**ARRETE 2024-DOS-UAPB-0076
portant modification de la licence
d'une officine de pharmacie
sise à CHERISY**

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1er de la cinquième partie ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 du 2 août 2024 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n° 1575 en date du 6 juin 1978 portant autorisation de création d'une officine de pharmacie sise 24 rue du Général de Gaulle à CHERISY (28500) sous le numéro de licence 28#000104 ;

VU le courrier électronique en date du 22 juillet 2024 du Cabinet Juridique Chartrain agissant en qualité de conseil de la SELARL Pharmacie de Cherisy informant d'une erreur dans la dénomination de l'adresse de l'officine de pharmacie sise à CHERISY ;

VU l'extrait du plan cadastral édité le 22 juillet 2024, de la commune de CHERISY – Section D – Feuille 000 D 02 ;

CONSIDERANT ainsi que la dénomination exacte de la rue d'implantation de l'officine de pharmacie est « rue Charles de Gaulle » et non « rue du Général de Gaulle » à CHERISY ;

CONSIDERANT que la licence doit être mise à jour ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n° 1575 en date du 6 juin 1978, la mention « 24 rue du Général de Gaulle » est remplacée par « 24 rue Charles de Gaulle ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

ARTICLE 3 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 12 août 2024

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT